

L'aide informelle évince-t-elle la demande d'assurance dépendance ?

Roméo Fontaine*, Ined

November 8, 2017

Communication aux 39ème JESF, 1er décembre 2017, Marseille.

Résumé

Cet article vise à nourrir les réflexions portant sur le rôle de l'assurance dépendance dans le financement de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Il vise plus particulièrement à étudier la relation qu'entretiennent au niveau individuel la demande d'assurance dépendance et les ressources en aide informelle, en testant l'hypothèse d'un effet d'éviction : la faible disposition des individus à souscrire une assurance dépendance s'explique-elle en partie par le recours attendu à de l'aide informelle en cas de perte d'autonomie ? L'aide informelle est aujourd'hui une ressource majeure dans la production de services médico-sociaux et elle est donc très vraisemblablement un déterminant important des comportements de couverture face au risque dépendance. Dans cette optique, nous proposons une modélisation microéconomique de la relation entre demande d'assurance et ressource en aide informelle. Largement inspirée de Costa-Font et Courbage (2015), l'originalité du modèle repose sur la formalisation d'une demande anticipée d'aide informelle qui permet de tenir compte de la capacité d'un individu, compte tenu de ses préférences, à ne mobiliser que partiellement ses ressources disponibles en aide informelle. A partir des données de l'enquête ELDERS menées en 2015 par la Fondation Médéric Alzheimer, les principales prédictions du modèle théorique sont testées empiriquement en tenant compte de la vraisemblable endogénéité de l'aide informelle attendue en cas de perte d'autonomie. Nos résultats confirment les prédictions du modèle théorique : l'aide informelle attendue en cas de perte d'autonomie réduit en moyenne la demande d'assurance. L'effet n'est cependant significatif que pour les individus présentant soit un faible niveau d'altruisme vis-à-vis de leurs aidants potentiels, soit une préférence pour l'aide informelle vis-à-vis de l'aide formelle. Pour les autres, l'aide informelle attendue n'a aucun effet significatif sur la demande d'assurance.

* *contact : romeo.fontaine@ined.fr ; Ined, 133 boulevard Davout 75020 Paris. Cet article a été initié et rédigé en tant que chercheur associé à la Fondation Médéric Alzheimer.*